



# Communiqué de presse

## Journée Internationale des Migrants – FO défend une politique migratoire respectueuse des droits fondamentaux

Contacts :

**Béatrice CLICQ**  
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Égalité et du  
Développement durable**

✉ [bclicq](mailto:bclicq@force-ouvriere.fr)  
[@force-ouvriere.fr](mailto:bclicq@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.85.53

**Branislav RUGANI**  
Secrétaire confédéral

**Secteur International,  
Europe**

✉ [brugani](mailto:brugani@force-ouvriere.fr)  
[@force-ouvriere.fr](mailto:brugani@force-ouvriere.fr)  
☎ 07.81.16.76.85

Dans un rapport du 11 décembre 2024, la défenseure des droits pointe des « atteintes massives aux droits des étrangers » du fait de la dématérialisation des démarches, notamment pour le renouvellement de titres de séjour ou de travail, empêchant les personnes étrangères de faire valoir leurs droits et les fait basculer dans l'irrégularité, contribuant à « fabriquer » des sans-papiers. Par ailleurs, une étude de l'INSEE de novembre 2024 révèle que les descendants de migrants, pourtant souvent français, s'estiment encore victimes de traitements inégaux et subissent des discriminations du fait de leurs origines.

**A l'occasion de la journée internationale des migrants**, la Confédération FO rappelle son engagement pour la défense des droits de tous les travailleurs et dénonce le recul permanent et croissant des droits des migrants en France.

La récente loi immigration du 26 janvier 2024 en est la parfaite illustration. Cette loi dangereuse et inutile précarise la situation des étrangers. Pour FO, elle constitue une atteinte à leurs droits fondamentaux et aux principes républicains d'égalité et de solidarité.

FO a largement condamné ce texte. Favorable à la régularisation de tous les travailleurs, elle s'est opposée notamment aux dispositions portant sur la régularisation des travailleurs sans titre de séjour qui donnent aux préfets un pouvoir discrétionnaire pour l'octroyer ou non. C'est une rupture de l'égalité de traitement et la consécration de l'arbitraire.

FO, avec la Confédération Syndicale Internationale, rappelle qu'il est essentiel d'assurer la protection des droits des migrants et se mobilise dans la lutte contre l'exploitation de travailleurs se trouvant en situation irrégulière et contre la traite des êtres humains et le travail forcé. Nous revendiquons également aux côtés de la CSI des voies de migration régulière, qui respectent les droits des travailleurs et la non-discrimination.

**En cette journée internationale des migrants, FO revendique une politique migratoire basée sur l'accueil et le respect des droits fondamentaux. FO continue de dénoncer les amalgames et les discours stigmatisants vis-à-vis des travailleurs migrants et demande l'abrogation de la loi de janvier 2024.**

Paris, le 18 décembre 2024